



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°5 / 2022 - 2023

Réunion du 13 janvier 2023 en téléconférence

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Cyril CHAUMONT - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Gérard JANTET - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

Excusés : MM. Guy ANDRE - Philippe BELLINET - Michel GOTTÉ - Marc HAENEL.

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 03/02/2023

**Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 30/01/2023**

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **SUNDHOUSE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 486 01 02**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T7 PN en date du 16/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Plan des vestiaires

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 13/01/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **ASPACH MICHELBACH - STADE DU ROSSBERG - NNI 68 012 01 01**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 18/08/2025.

La Commission prend connaissance de la demande changement de classement en T6 PN en date du 25/11/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 13/01/2033.

➤ **BATTENHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 022 01 01**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande changement de classement en T6 PN en date du 24/10/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle rappelle que la hauteur des buts doit être réglée en permanence à 2,44m (Art.3.9.1.2 du règlement) et prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 13/01/2033.

➤ **HERRLISHEIM PRES COLMAR - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 134 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 18/09/2018.

La Commission prend connaissance de la demande changement de classement en T5 PN en date du 07/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP, en date du 10/11/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 13/01/2033.

➤ **OBERBRUCK - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 239 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande changement de classement en T6 PN en date du 20/10/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 13/01/2033.

➤ **OBERBRUCK - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 68 239 01 02**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 05/06/2022.

La Commission prend connaissance de la demande changement de classement en T7 PN en date du 20/10/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 13/01/2033 et le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 17/06/2024.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ STRASBOURG – STADE DU CANAL 1 – NNI 67 482 08 01

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 30/06/2022

La commission reprend la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 29/10/2021 (date de mise à disposition : 13/11/2011) après la réception des test in situ, en date du 16/12/2022 suite à la notification de la CFTIS du 27/01/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 13/11/2031.

➤ STRASBOURG – STADE MICHEL WALTER 2 – NNI 67 482 15 02

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 31/01/2023

La commission reprend la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 30/08/2022 (date de mise à disposition : 09/09/2012) après la réception des test in situ, en date du 16/12/2022 suite à la notification de la CRTIS du 15/11/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 09/09/2032.

2.4. Changements de niveau de classement

➤ BENWIHR – STADE DU BODENACKER - NNI 68 026 01 01

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 19/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 SYN en date du 21/10/2022 (date mise à disposition : 19/11/2011).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signé en date du 21/10/2022
- ✓ Tests ins situ, en date du 04/03/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 SYN jusqu'au 19/11/2031.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 29/11/2022
- 19/12/2022

8. AFFAIRES DIVERSES

Changement de nom

➤ STE CROIX EN PLAINE – STADE DES COLOMBES – NNI 68 295 01 01

L'installation devient STADE ALOYSE HAEN.

9. FAFA

➤ MEYENHEIM – STADE DE L'ILL 2 – NNI 68 205 01 02

Cette installation est classée en T5 PN jusqu'au 17/09/2029. Un avis préalable favorable a été délivré le 06/05/2022 pour un arrosage intégré.

La Commission prend connaissance de l'avis de Mr. BAUMANN en date du 15/12/2022.

Elle confirme le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 15/09/2029.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ DIEMERINGEN – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 095 01 01

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 22/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 06/12/2022 (LED). Un avis préalable favorable a été donné en date du 12/04/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 215 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 13/01/2027.

10.2. Confirmations de classement

➤ ADAMSWILLER – STADE DE L'AVENIR 2 - NNI 67 002 01 02

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 20/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 04/11/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 121 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,57

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,85

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 13/01/2025.

➤ HARKIRCHEN – STADE DE LA ZONE DE LOISIRS 2 - NNI 67 183 01 02

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 02/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 04/11/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 133 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,38

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,71

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 13/01/2025.

➤ HUNSPACH – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 213 01 02

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 16/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 28/09/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 151 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,24

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,52

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 13/01/2025.

➤ SCHWINDRATZHEIM – STADE JEAN JACQUES DUTT 2 - NNI 67 460 01 02

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 04/03/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 24/10/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 96 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,25

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,51

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 13/01/2025.

➤ **STRASBOURG – STADE PACO MATEO 1 - NNI 67 482 05 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 10/02/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 08/11/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 186 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,53

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 13/01/2025.

➤ **STRASBOURG – STADE PACO MATEO 2 - NNI 67 482 05 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 27/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 08/11/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 183 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,26

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,45

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 13/01/2025.

➤ **STRASBOURG – STADE DU CANAL 1 - NNI 67 482 08 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 27/01/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 16/11/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 215 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,62

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 13/01/2025.

➤ **STRASBOURG – STADE DE HAUTEPIERRE 2 - NNI 67 482 29 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 10/02/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 08/11/2022 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 180 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,76

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 13/01/2027.

➤ **HEITEREN – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 130 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 25/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 29/09/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 153 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,63

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 13/01/2025.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **MERTZWILLER – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 291 01 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 30/01/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 10/11/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 179 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,66

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 13/01/2025.

➤ **OBERNAI – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 348 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 31/08/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 03/10/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 284 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,77

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 13/01/2025.

➤ **BENNIWIHR – STADE DU BODENACKER - NNI 68 026 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 13/01/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 27/10/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 156 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,65

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 13/01/2025.

➤ **HUNINGUE – STADE MUNICIPAL - NNI 68 149 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 29/09/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 07/10/2022 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 297 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,57

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 13/01/2027.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Changements de niveau de classement

11.4. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **MACKWILLER – STADE MUNICIPAL - NNI 67 278 01 01**

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 02/10/2017.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 10/11/2022 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)

✓ Emh à 202 Lux

✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,62

✓ U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,82

✓ Aire de jeu de 95 x 60 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

➤ **MUNDOLSHEIM – PARC DES SPORTS LES FLORALIES 2 - NNI 67 309 01 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 09/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 10/11/2022 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 20 m LED (5 par mât d'un côté et 4 par mât de l'autre côté)
- ✓ Emh à 275 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,62
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,81
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

➤ **PLOBSHEIM – COMPLEXE SPORTIF DU LANGENDAND - NNI 67 378 01 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 20/12/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 28/10/2022 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m LED (5 par mât)
- ✓ Emh à 272 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,70
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,82
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres ou 104 x 68 mètres (dimensions à confirmer)

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- **L'absence des angles inclinés par rapport à la verticale de chaque module (20 x 8 modules soit 160 modules). Art 3.3.2**
- **La température de couleur doit être de 5000 K minimum (Art 3.1.7)**
- **Le maillage utilisé pour les valeurs d'éblouissements (GR) n'est pas réglementaire (Art 3.1.6).**

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable défavorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

➤ **SCHEIBENHARD – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 443 01 01**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 18/11/2022 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 19 m LED (4 par mât)
- ✓ Emh à 267 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,78
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

➤ **STRASBOURG – STADE POURTALES 2 - NNI 67 482 06 02**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 10/11/2022 pour un E7 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 16 m LED (2 par mât)
- ✓ Emh à 107 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,50
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,75
- ✓ Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E7.

➤ **ST LOUIS – STADE DE L'AU 1 - NNI 68 297 02 01**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 29/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 28/11/2022 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 21,5 m LED (5 par mât)
- ✓ Emh à 306 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,62
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,82
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

DISTRICT DES ARDENNES (08)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- CHOOZ – STADE ANDRE GOUYE 1 - [NNI 08 122 01 01](#)
L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 20/09/2022 pour un E5 et des documents transmis. Remplacement d'un éclairage en éclairage LED avec réutilisation des mâts existants.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m LED (5 par mât)
- ✓ Emh à 271 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,62
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,81
- ✓ Aire de jeu de 100 x 66 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BAR SUR AUBE - STADE PIERRE DE COUBERTIN 2 - NNI 10 033 01 02**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 07/03/2021.

La C.R.T.I.S. reprend sa décision du 18/03/2022 suite à la réception du mail de la mairie accompagné de photos concernant le traçage du terrain pour rendre les zones de sécurité conformes au règlement des terrains.

Elle rappelle que la hauteur des buts doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce le classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 13/01/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **BAR SUR SEINE – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 10 034 01 01**

Cette installation est classée T3 PN jusqu'au 16/09/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique à la place d'une pelouse naturelle.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé et notice technique en date du 10/01/2023.
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68) et coupe transversale
- ✓ Plan des vestiaires

La CRTIS propose un avis préalable favorable au projet de création d'un gazon synthétique s'inscrivant dans une installation de niveau T3 SYN et transmet à la CFTIS.

La commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard 6 mois après la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).
- Les pentes du terrain devront permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

➤ **ROSIERES PRES TROYES – COMPLEXE SPORTIF RAYMOND LAURENT 2 - NNI 10 325 01 02**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 30/11/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique à la place d'une pelouse naturelle.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 18/11/2022.
- ✓ Lettre d'intention en date du 19/10/2022
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68) et coupe transversale
- ✓ Plan des vestiaires

La CRTIS prononce un avis préalable favorable au projet de création d'un gazon synthétique s'inscrivant dans une installation de niveau T4 SYN.

La commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard 6 mois après la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).
- Les pentes du terrain devront permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.5. Classements initiaux

4.6. Confirmations de niveau de classement

4.7. Changements de niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

7. AFFAIRES DIVERSES

8. FAFA

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1. Classements fédéraux initiaux

9.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ BAR SUR SEINE – STADE MUNICIPAL 1 - [NNI 10 034 01 01](#)

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 10/01/2023 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 19 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 267 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,79
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

➤ ROSIERES PRES TROYES – COMPLEXE SPORTIF RAYMOND LAURENT 2 - [NNI 10 325 01 02](#)

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 18/11/2022 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 19 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 180 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,57
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,76
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ MARANVILLE - STADE INTERCOMMUNAL - NNI 52 308 01 01

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 07/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T5 PN en date du 27/10/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement **non** signée

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 13/01/2033.

➤ LA PORTE DU DER - STADE RAYMOND OUDIN - NNI 52 331 01 01

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 07/01/2018.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T5 PN en date du 18/10/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 18/10/2022.

La commission constate :

- Une non-conformité majeure : zone de sécurité de 2,50m (2,30m constatés entre ligne de jeu et main courante côté tribune) pouvant être obtenue par retraçage de la ligne de jeu.
- Des non-conformités mineures :
 - Buts à mettre en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.) : hauteur constante de 2,44m sous la transversale.
 - Réparer la main courante.
 - Changer les fixations des filets des buts.

Elle suspend sa décision de classement jusqu'à la levée de la non-conformité majeure et rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ NOGENT - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 52 353 01 02

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 30/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande changement de classement en T7 PN en date du 25/11/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 25/11/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 13/01/2033.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

➤ SARREY – STADE MUNICIPAL - NNI 52 461 01 01

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 01/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 21/11/2022 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 203 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,69

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 13/01/2027.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **RECY – COMPLEXE SPORTIF MARCEL JESSON - NNI 51 453 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 30/12/2021.

La Commission prend connaissance de la demande changement de classement en T6 PN en date du 12/12/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 12/12/2022,
- ✓ AAC, en date du 12/12/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 13/01/2033.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **REIMS – STADE DES EGLANTINES 10 - NNI 51 454 05 10**

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 14/03/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 28/09/2022 (date mise à disposition : 29/09/2022), suite à un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée en date du 28/09/2022
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 28/09/2022,
- ✓ Tests in situ, en date du 22/11/2022,
- ✓ Plan de l'aire de jeu et des vestiaires,
- ✓ AOP, en date du 19/02/1015.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 29/09/2032.

➤ **REIMS – STADE DES EGLANTINES 11 - NNI 51 454 05 11**

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 14/03/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 28/09/2022 (date mise à disposition : 29/09/2022), suite à un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée en date du 28/09/2022
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 28/09/2022,
- ✓ Tests in situ, en date du 22/11/2022,
- ✓ Plan de l'aire de jeu et des vestiaires,
- ✓ AOP, en date du 19/02/1015.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 29/09/2032.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

➤ **AVIZE – GYMNASSE CATTINI - NNI 51 029 99 02**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Futsal 4 en date du 07/12/2022.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 22/03/2021
- ✓ Plans de l'installation

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 13/01/2033.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **MAXEVILLE – STADE DARNYS N°2 - NNI 54 357 02 02**

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 01/09/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 01/12/2022.
- ✓ Lettre d'intention, en date du 01/12/2022
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68)

La CRTIS rappelle que la pente en toit devra être adaptée de façon à ce que la hauteur sous la barre transversale soit bien de 2,44m en tous points et que la zone de sécurité autour de l'aire de jeu ne doit pas comporter de point dur (ex : bordurette béton).

La CRTIS prononce un avis préalable favorable au projet de changement de moquette s'inscrivant dans une installation de niveau T4 SYN.

La commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard 6 mois après la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).
- Les pentes du terrain devront permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

➤ **MAXEVILLE – STADE DARNYS N°1 - NNI 54 357 02 01**

Cette installation était classée T3 PN jusqu'au 18/09/2020. **Le dossier de demande de classement passe dans la prochaine CFTIS (vu avec Julie)**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis réglementaire et des documents fournis pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation (105 x 80m).

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé,
- ✓ Lettre d'intention, en date du 01/12/2022,
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ Plan des arroseurs et de l'aire de jeu (105 x 68m).

La CRTIS propose un avis réglementaire favorable pour la réalisation de l'arrosage automatique sur cette installation de niveau T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

➤ BLENOD LES PONT A MOUSSON – STADE DES FONDERIES 1 - [NNI 54 079 01 01](#)

L'éclairage est classé en E5 jusqu'au 18/08/2023.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 13/12/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 263 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 13/01/2025.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ MAXEVILLE – STADE DARNYS N° 1 - [NNI 54 357 02 01](#)

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 01/12/2022 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 20 m LED (4 par mât)

✓ Emh à 270 Lux

✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,64

✓ U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,82

✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

➤ **MAXEVILLE – STADE DARNYS N° 2 - NNI 54 357 02 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 18/11/2019.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 01/12/2022 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 20 m LED (4 par mât)
- ✓ Emh à 272 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,60
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,80
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

- **ST MIHIEL – STADE JEAN MATHIEU 2 - NNI 55 463 01 02**

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 01/07/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 05/08/2022 (date mise à disposition : 01/11/2021).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signé en date du 18/11/2022
- ✓ Rapport de visite de Mr. EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 18/11/2022,
- ✓ Tests in situ d'Acoustoscan FFR, en date du 02/12/2021,
- ✓ Plans de l'aire de jeu,
- ✓ AOP, en date du 26/04/2022.

Elle constate que les tests de performance et de qualité sportive réalisés selon les préconisations de la Fédération Française de Rugby répondent aux critères et exigences de la Fédération Française de Football à l'exception du test de roulement du ballon.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/11/2031, sous réserve de réaliser le test manquant avant le 30/06/2023.

- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

- **SORCY ST MARTIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 55 496 01 01**

Cette installation est classée en T3 PN jusqu'au 30/06/2023.

Reçu photos des bancs de touche et de la main courante en date du 10/01/2023, suite à la notification de la CFTIS du 24/11/2022.

Transmet à la CFTIS pour décision.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ LIGNY EN BARROIS – STADE MUNICIPAL - TERRAIN D'HONNEUR - [NNI 55 291 02 01](#)

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 18/11/2022 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 19 m LED (5 par mât)
- ✓ Emh à 274 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,80
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,58
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

➤ LIGNY EN BARROIS – STADE MUNICIPAL - TERRAIN GAZON SYN - [NNI 55 291 02 02](#)

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 18/11/2022 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 19 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 162 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,66
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,79
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

- FAMECK – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 57 206 01 01

Cette installation est classée T3 SYN jusqu'au 09/02/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T3 SYN en date du 14/11/2022. Un avis préalable favorable a été donné en date du 28/04/2022 pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signé en date du 14/11/2022,
- ✓ Rapport de visite de Mr. PETTE, président de la CDTIS, en date du 14/11/2022,
- ✓ Tests in situ, en date du 29/11/2022.

Elle attire l'attention sur l'observation de LABOSPORT concernant les hauteurs de fibres et les conséquences qui peuvent en découler pour la pérennité du revêtement.

Elle propose le classement de l'installation en T3 SYN jusqu'au 31/08/2032 et transmet à la CFTIS pour décision.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

- HETTANGE GRANDE – STADE DES CARRIERES 2 - NNI 57 323 01 02

Cette installation était classée T6 SYN jusqu'au 15/11/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 SYN en date du 10/01/2023 (date mise à disposition : 27/08/2002). Un avis préalable pour l'agrandissement du terrain a été demandé le 18/03/2022 et une demande d'avis préalable pour l'éclairage est le PV de la CRTIS du 13/01/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée en date du 10/01/2023

Elle prononce le classement de l'installation en T6 SYN jusqu'au 27/08/2032.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- FRAUENBERG – STADE DE LA VALLEE – NNI 57 234 01 01
- FRAUENBERG – STADE DE HABKIRCHEN – NNI 57 234 01 02

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- AMANVILLERS – GYMNASSE MUNICIPALE - NNI 57 017 99 01

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Futsal 4 en date du 06/12/2022.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, Président de la CDTIS, en date du 06/12/2022.
- ✓ AAC en date du 15/12/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 13/01/2033.

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 10/01/2023

8. AFFAIRES DIVERSES

- **FAREBERSVILLER – STADE DU CHATEAU D'EAU – NNI 57 207 01 01**

Cette installation est classée en T4 SYN jusqu'au 10/02/2028.

Reçu tests in situ en date du 08/12/2022.

Remerciements.

9. FAFA

- **HOLVING – STADE MUNICIPAL – NNI 57 330 01 01**

Cette installation est classée en T4 PN jusqu'au 04/02/2032. Un avis préalable favorable a été délivré le 06/05/2022 pour l'agrandissement de l'aire de jeu.

La Commission prend connaissance de l'avis de Mr. GOTTE en date du 12/12/2022.

Elle confirme le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 04/03/2032.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

- **ST AVOLD – STADE DU CENTRE N°1 - NNI 57 606 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 31/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 137 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,59

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,77

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 13/01/2025.

- **ST AVOLD – STADE DU CENTRE N°2 - NNI 57 606 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 31/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 152 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,66

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 13/01/2025.

- **SARREGUEMINES – STADE DE HAGWALD - NNI 57 631 04 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 25/02/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 19/12/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 84 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,43

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 13/01/2025.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **METZ – STADE EMILE WEINBERG 2 - NNI 57 463 06 02**

L'éclairage était classé en Eentainment jusqu'au 15/12/2018.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 02/12/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 117 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,34

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,60

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 13/01/2025.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **HETTANGE GRANDE – STADE DES CARRIERES 2 - NNI 57 323 01 02**

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 21/12/2022 pour un E7 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 15 m LED (2 par mât)
- ✓ Emh à 82 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,47
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,70
- ✓ Aire de jeu de 98 x 60 mètres (projet : 100 x 60)

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E7.

➤ **LA MAXE – STADE DE LA VAQUINIÈRE 1 - NNI 57 452 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 20/11/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 30/11/2022 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 171 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,50
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,71
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

➤ **METZ – STADE EMILE WEINBERG 1 - NNI 57 463 06 01**

L'éclairage est classé en E5 jusqu'au 14/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 12/12/2022 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 23 m LED (32 par mât)
- ✓ Emh à 254 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,73
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,90
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Président de la CRTIS
Michel GENDRON